

Burundi : Amnesty demande une enquête sur la torture d'opposants politiques

Voice of America, 23 août 2010 Amnesty International a appelé les autorités burundaises à ouvrir une enquête sur les allégations de torture et de mauvais traitements dont auraient été victimes 12 leaders de l'opposition. Ces derniers avaient été détenus en rapport avec les récentes élections au Burundi, où une délégaation d'Amnesty s'est tenue dernièrement. Les opposants affirment avoir reçu des coups de pied et des menaces lors de leur détention, a expliqué Erwin van der Borgh, directeur du programme Afrique d'Amnesty joint à Londres. Un représentant des services de renseignements avec qui la délégaation d'Amnesty s'est entretenue a nié ces allégations, imputant les blessures aux opposants au fait d'avoir résisté lors de leur interpellation, a déclaré le responsable d'Amnesty. Le ministre burundais de l'Intérieur, qui le rapport d'Amnesty avait été remis en juillet, n'a ni confirmé, ni démenti les allégations, a indiqué Erwin van der Borgh, déplorant le fait pour le ministre burundais d'avoir souligné que « par la torture soulève la vérité ». Le responsable du département Afrique d'Amnesty a appelé les autorités burundaises à enquêter sur de telles allégations, notamment en rapport avec les détentions. AMNESTY INTERNATIONAL - COMMUNIQUÉ DE PRESSE Index AI : PRE01/288/2010 Date : 23 août 2010 Burundi. Il faut enquêter sur les personnes accusées d'avoir torturé des politiciens de l'opposition Les autorités burundaises doivent enquêter sur des allégations selon lesquelles des membres des forces de sécurité de l'État ont torturé 12 politiciens de l'opposition lors des élections qui se sont récemment déroulées dans le pays, a déclaré Amnesty International lundi 23 août. Le document intitulé Step Backwards décrit comment ces personnes ont été giflées et ont reçu des coups, de pied et de matraque notamment, sur tout le corps. Certaines ont dit avoir été menacées de mort et, dans un cas, une partie de l'oreille détachée et sectionnée alors qu'il était incarcéré au siège du Service national de renseignement (SNR), à Bujumbura entre le 23 juin et le 5 juillet. « Les informations faisant état de cas de torture au Burundi sont plus rares ces dernières années, et la résurgence de ces pratiques constitue un recul très perturbant », a déclaré Erwin van der Borgh, directeur du programme Afrique d'Amnesty International. « Il est inacceptable que des actes aussi abjects que ceux qui sont imputés à des membres des forces de sécurité de l'État restent impunis ; si l'enquête confirme que certaines personnes ont commis des actes préhensibles, elles doivent être poursuivies. » Les 12 politiciens ont été arrêtés, la plupart inculpés d'atteintes à la sécurité en relation avec une série d'attentats à la grenade qui ont marqué la présidentielle. Un grand nombre de ces attaques semblaient prendre pour cible le parti au pouvoir. Les personnes torturées étaient des membres de partis d'opposition, occupant pour certaines des fonctions dirigeantes au sein de leur formation. Lors des interrogatoires menés par le SNR, des questions ont été posées aux suspects sur la structure de leur parti, leurs collègues et leurs projets présumés visant à déstabiliser le pays sur le plan de la sécurité. Le SNR a nié les allégations de torture. Le conseiller du SNR en matière juridique a affirmé à Amnesty International que les marques visibles sur le corps des interpellés étaient le résultat de leur opposition à leur arrestation. L'explication fournie par le SNR ne concorde pas avec les faits relatés dans Step Backwards. Les autorités burundaises n'ont pas encore ouvert d'enquête, bafouant ainsi leurs obligations au titre du droit national et international. La torture est interdite en vertu du Code pénal burundais de 2009. « L'investiture du président Pierre Nkurunziza le 26 août donne au gouvernement burundais l'occasion de s'engager à en finir avec l'impunité », a ajouté Erwin van der Borgh. Le président a publiquement condamné la torture et déclaré que tous les fonctionnaires, y compris les agents du SNR, commettant, ordonnant ou validant des actes de torture seront poursuivis, quel que soit leur grade. » Amnesty International demande au gouvernement burundais de veiller à ce que le SNR et le reste de la fonction publique respectent à l'avenir le droit international relatif aux droits humains et le droit burundais. Lire l'intégralité du Rapport